D.E.S. GESTION DE PATRIMOINE

Т N 0I S R \mathbf{E}

7, AV. DE L'EUROPE **BOITE POSTALE 53** 92312 SEVRES CEDEX ENTREE PAR LA PASSERELLE

Emilie ROBERT-MONTEIL

Notaire au sein de l'Office

SOCIETE GERANCE DE PASSY 64 rue du Ranelagh **75016 PARIS**

LRAR n° 2C 117 161 3545 0

Immeuble sis à : PARIS (5ème arrondissement) 1 rue Nicolas Houël, 18 boulevard de l'Hôpital et 1 Cité d'Austerlitz,

Lots objet de la mutation :

LE LOT NUMERO DIX HUIT (18) LE LOT NUMERO VINGT NEUF (29)

Je soussigné,

Maître Yves ROBERT, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle 'Mes F. GUILLERMAIN et Y. ROBERT' titulaire d'un office notarial dont le siège est à SEVRES (Hauts-de-Seine), 7 Avenue de l'Europe.

CERTIFIE ET ATTESTE

Le décès de la personne ci-après nommée et la dévolution ci-après relatée :

DEFUNT

Monsieur Radomir ASKOVIC, en son vivant retraité, époux de Madame Andjelija MALESEVIC, demeurant à VALENCIENNES (Nord), Entrée 11 rue Gérard de Perfontaine - Résidence Verley - Appt. 9.

Né à MALI BORAK (SERBIE), le 22 août 1938.

Marié sous le régime légal serbe de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de BELGRADE (SERBIE), le 17 juin 1973. Ce régime non modifié.

De nationalité française.

Décédé à CALVIA, BALÉARES (ESPAGNE), le 29 août 2014.

DISPOSITIONS DE DERNIERES VOLONTES

On ne connaît au DEFUNT aucune disposition de dernières volontés ainsi qu'il résulte d'un compte rendu d'interrogation du Fichier central des dispositions de dernières volontés en date du 2 octobre 2014.

AYANTS DROIT A LA SUCCESSION

Le DEFUNT laisse pour lui succéder :

CONJOINT SURVIVANT

Madame Andjelija MALESEVIC, retraitée, veuve non remariée de Monsieur Radomir ASKOVIC, demeurant à VALENCIENNES (Nord), Entrée 11 rue Gérard

TEL. 01.45.34.77.00 FAX 01.45.34.28.70

Société Civile Professionnelle Titulaire d'un Office Notarial

Métro: Pont de Sèvres Autobus 171: Mairie MEMBRIE D'UNE ASSOCIATION AGREÉE. LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE



de Perfontaine - Résidence Verley - Appt. 9.

Née à KRAGUJEVAC (SERBIE), le 21 avril 1944.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

- Commune en acquêts ainsi qu'il résulte de son régime matrimonial énoncé cidessus.
- Héritière en vertu de l'article 757 du Code civil au choix, soit de la totalité en usufruit, soit du quart en pleine propriété des biens existants de la succession.

HERITIERS

1) Monsieur Marko ASKOVIC, directeur commercial, demeurant à 249010 BOROVSK (RUSSIE), Ul. Mira, d. 61, KV. 21 - Borovskiy rayon, Kaluzhskaya oblast, célibataire.

Né à BELGRADE (SERBIE), le 12 décembre 1973. De nationalité française. Fils du DEFUNT issu de son union avec le conjoint survivant.

2) Monsieur Veljko ASKOVIC, ingénieur, époux de Madame Elisa Susannah GOZALBO RAMSDEN, demeurant à CHAVILLE (Hauts-de-Seine), 24 C rue de la Fontaine Henri IV - Appt. 5.

Né à BELGRADE (SERBIE), le 22 novembre 1975. De nationalité française. Fils du DEFUNT issu de son union avec le conjoint survivant.

QUALITES HEREDITAIRES

Sont habiles à se dire et porter héritiers ou ayants droit, <u>sauf les droits du conjoint survivant</u>, ensemble pour la totalité des biens dépendant de la succession, et divisément chacun pour moitié, savoir :

- Monsieur Marko ASKOVIC.
- Monsieur Veljko ASKOVIC.

$\mathbf{V}\mathbf{U}$

- L'extrait d'acte de décès de la personne décédée qui est demeuré annexé à l'acte de notoriété en date du 3 novembre 2014.
- L'acte reçu par moi le 7 janvier 2016 aux termes duquel l'épouse survivante a déclaré opter à l'effet de recueillir la **TOTALITE EN USUFRUIT** des biens composant la succession.
- L'attestation immobilière dressée au rang de mes minutes à la date de ce jour, constatant la mutation après décès des lots sus désignés.

EN FOI DE QUOI j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

AH & Y. ROBE

de l'Europe - 923

Fait en mon Etude, Le 4 juillet 2018.